

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 27

en exercice : 27

ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 22 avril 2021

Date d'affichage : 22 avril 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE SÉANCE DU 28 AVRIL 2021

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Jean-Luc MONDAT – Philippe GAUTHERON – Martine LESCURE – Gérald GABORIEAU – Christine DEHOSSE – Stéphane POCHE – Anne-Marie NUYTENS – Thierry CAUSIN – Véronique SALLER – Claude POTTIN – Philippe ROLLAND – Nathalie BLOT – Laurent DESERT – Claire GAUTHEROT – Manon DELETAIN – Julien BORDEYNE – Philippe RIMBERT – Isabelle LECLERCQ – Rodolphe BENKOVIC – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Carine DENOGENT a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Nathalie POULAIN a donné pouvoir à Jean-Luc MONDAT

Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Henri DELESTRET a donné pouvoir à Gérald GABORIEAU

Rahima LAROUB a donné pouvoir à Martine LESCURE

Absents : Kamel BERRADOUAN

Secrétaire de séance : Véronique SALLER

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués. La présence des conseillers est ainsi constatée.

F. VALLÉE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Véronique SALLER se propose et est nommée secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-012 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 DUE PAR ENEDIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2021
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 40,29 applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-013 : ACHAT DE PARCELLES – AD 670 – AD 672 – AD 674 – AD 676 et AD 678

Monsieur le Maire explique que l'opération projetée a pour but de déclasser plusieurs parcelles du domaine privé afin de les reclasser dans le domaine public, en vue de les rétrocéder à la commune afin de régulariser l'alignement situé rue du Puits Certain.

Les parcelles sont les suivantes :

- AD 678 pour une superficie de 4 m² issue de la parcelle AD 600 d'une superficie de 407 m² appartenant à Mme et M. BASSOT Olivier et Nelly
- AD 670 pour une superficie de 51 m² issue de la parcelle AD 276 d'une superficie de 1755 m² appartenant à Mme et M. VAN PRAET Marie-Thérèse et Jean-Jacques
- AD 674 pour une superficie de 43 m² issue de la parcelle AD 297 d'une superficie de 880 m² appartenant à Mme et M. NICOLAS Rosita et Guy
- AD 672 pour une superficie de 64 m² issue de la parcelle AD 296 d'une superficie de 870 m² appartenant à Mme et M. BOUCHER Nathalie et Frédéric
- AD 676 pour une superficie de 52 m² issue de la parcelle AD 457 d'une superficie de 2026 m² appartenant à Mme et M. LOISEAU Elisabeth et André.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de déclasser les parcelles cadastrées AD 678 pour une superficie de 4 m² ; AD 670 pour une superficie de 51 m² ; AD 674 pour une superficie de 43 m² ; AD 672 pour une superficie de 64 m², AD 676 pour une superficie de 52 m², du domaine privé afin de les reclasser dans le domaine public.

ACCEPTE le reclassement des parcelles cadastrées AD 678 pour une superficie de 4 m² ; AD 670 pour une superficie de 51 m² ; AD 674 pour une superficie de 43 m² ; AD 672 pour une superficie de 64 m², AD 676 pour une superficie de 52 m², du domaine privé afin de les reclasser dans le domaine public.

VALIDE l'achat des parcelles :

La parcelle cadastrée AD 678 d'une superficie de 4 m² au prix de 21.72 euros, évalué par les Domaines,
La parcelle cadastrée AD 670 d'une superficie de 51 m² au prix de 276.93 euros, évalué par les Domaines,
La parcelle cadastrée AD 674 d'une superficie de 43 m² au prix de 233.49 euros, évalué par les Domaines,
La parcelle cadastrée AD 672 d'une superficie de 64 m² au prix de 347.72 euros, évalué par les Domaines,
La parcelle cadastrée AD 676 d'une superficie de 52 m² au prix de 282.36 euros, évalué par les Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés afférents,

PRÉCISE que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-014 : APPROBATION DES ADHÉSIONS DES COMMUNES DE BOULEURS, CHOISY-EN-BRIE, VAUCOURTOIS, MONTENILS ET LESCHEROLLES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PRÉFIGURATION DU PROJET DE PNR BRIE ET DES DEUX MORIN

Monsieur le Maire rappelle que les nouvelles communes souhaitant adhérer auprès du SMEP du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin, doivent faire l'objet d'une délibération de chaque commune déjà adhérente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BCCL-2012 n°145 en date du 26 décembre 2012 portant approbation des statuts du Syndicat mixte d'Etudes et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin,

Vu la délibération n°2011-041 du 14/11/2011, portant adhésion de la commune de Jouarre au Syndicat mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin,

Vu la délibération n°2021-01 du Comité Syndical du 29 janvier 2021 du Syndicat mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin, portant approbation des adhésions des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SMEP du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin en date du 12 mars 2021,

Considérant que les collectivités membres du SMEP du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au sein du Syndicat mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin.

AUTORISE Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-015 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE PLEIN DROIT DE LA COMPÉTENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE DOCUMENTS URBANISME A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

(Arrivée de Mme Anne-Marie NUYTENS à 19h25 qui prend part au vote à partir de cette délibération)

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, la circulaire préfectorale DRCL-BCCCL-2016 n° 1 du 15 septembre 2016, précisant la possibilité aux communes de s'opposer au transfert de plein droit aux Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération en matière du « Plan Local d'urbanisme et document urbanisme » et la délibération n° 2017-006 du 17 février 2017 de la commune de Jouarre s'opposant à ce transfert de plein droit à la Communauté de Communes du pays Fertois.

VU l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR », qui modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération ainsi : « La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionnés précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu »,

VU la circulaire préfectorale DRCL-BCCCL-2016 n° 1 du 15 septembre 2016, qui précisait la possibilité pour les communes de s'opposer au transfert de plein droit à la Communauté de Communes de la compétence en matière de PLU par délibérations municipales devant intervenir entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017,

VU la délibération de la commune de Jouarre n° 2017-006 du 17 février 2017, s'opposant au transfert automatique de plein droit de la compétence PLU et document d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays Fertois,

VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, proposant de nouveaux délais pour exprimer l'opposition au transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et notamment son article 7 modifiant la date de transfert automatique de la compétence en la reportant au 1^{er} juillet 2021 et de ce fait, de reporter également le délai d'opposition des communes.

Ainsi, la minorité de blocage devant s'exprimer dans les trois mois précédant le 1^{er} juillet 2021, les conseils municipaux qui le souhaitent devront délibérer entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la **majorité**,

S'OPPOSE au transfert automatique de plein droit de la compétence « Plan Local d'Urbanisme et document urbanisme tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, en application de l'article 7 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 visée ci-dessus.

DEMANDE à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie de prendre acte de cette décision d'opposition.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne, à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Pour : 22

Contre : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2021-016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,
Statuant sur l'ensemble des comptes effectués du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du Budget « Des Usages de Courcelles et Vanry ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire. Sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2020 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 128,00	0,00
Recettes	1 508,22	894,00
Résultat de l'exercice	380,22	894,00
Excédent reporté	27 135,45	0,00
Résultat de clôture	27 515,67	894,00

Le Compte Administratif « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2020 est en concordance avec le compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Hors de la présence de M. le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2020.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-018 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 SUR 2021 DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Le Maire expose :

Après avoir examiné le compte administratif du budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2020, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2020 clôture en excédent de **27 515,67 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est excédentaire.

Le résultat d'investissement 2020 est de **894,00 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section fonctionnement et investissement les résultats comme suit :

Article : 002 excédent de fonctionnement capitalisé : **27 515,67 €**

Article : 001 solde d'exécution d'investissement reporté : **894,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter au budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 conformément au document annexé ci-joint.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-019 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF – USAGES COURCELLES ET VANRY

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 « Usages Courcelles et Vanry » arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 avril 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 29 015,67 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 000,00 €

Vu l'avis de la commission des finances du 21 avril 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré **l'unanimité**,

APPROUVE le budget primitif 2021 « Usages Courcelles et Vanry » arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 015,67 €	29 015,67 €
Section d'investissement	3 000,00 €	3 000,00 €
Total	32 015,67 €	32 015,67 €

CHARGE Monsieur le Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2021.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des comptes effectués du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré **l'unanimité**,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du Budget « Commune ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

Sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « Commune » 2020 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	3 353 381,19	645 736,37	3 999 117,76
Recettes de l'exercice	3 576 059,18	483 375,61	4 059 434,79
Résultats de l'exercice	222 677,99	- 162 360,76	60 317,23
Résultat antérieur reporté	318 801,38	- 208 444,38	110 357,00
Résultat de clôture avant restes à réaliser	541 479,37	- 370 805,14	170 674,23

Restes à réaliser Dépenses	/	49 649,89	49 649,89
Restes à réaliser Recettes	/	38 695,00	38 695,00
Solde des restes à réaliser	/	- 10 954,89	- 10 954,89

Résultat de clôture y compris restes à réaliser	541 479,37	- 381 760,03	159 719,34
---	-------------------	---------------------	-------------------

Le Compte Administratif « Commune » 2020 est en concordance avec le compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

Hors de la présence de M. le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget « Commune » 2020.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 20

Contre : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2021-022 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 SUR L'EXERCICE 2021

Le Maire expose :

Après avoir examiné le compte administratif du budget « Commune » 2020, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2020 clôture un excédent de **541 479,37 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est déficitaire.

Le résultat d'investissement 2020 étant déficitaire de – **370 805,14 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section fonctionnement et investissement les résultats comme suit :

Article : 002 excédent de fonctionnement capitalisé : **159 719,34 €**

Article : 001 solde d'exécution d'investissement négatif reporté : **370 805,14 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

DÉCIDE d'affecter au budget « Commune » pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 conformément au document annexé ci-joint.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 22

Contre : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2021-023 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire explique

Par délibération 2020-061 du 26 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : Supprimé

TFPB : 19,89%

TFPNB : 39,03%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18,00%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 37,89% (soit le taux communal de 2020 : 19,89% + le taux départemental de 2020 : 18,00%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (19,89% + 18,00%), et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- TFPB : 37,89%
- TFPNB : 39,03%

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BATI	TAXE FONCIERE NON BATI
TAUX 2017	17,43 %	19,89 %	45,04 %
TAUX 2018	15,00 %	19,89 %	45,04 %
TAUX 2019	13,00 %	19,89 %	39,03 %
TAUX 2020	Supprimé	19,89 %	39,03 %
TAUX 2021	Supprimé	37,89% (19,89%+18%)	39,03 %

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les taux d'imposition 2021 notifiés sur l'état 1259 tels qu'affiché au tableau ci-dessus,
CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale,
DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-024 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire explique que

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales préconise :

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

1° D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;

2° Ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions nominativement :

LIBELLE	IMPUTATION FONCTION	VOTE AU BUDGET 2019	VOTE AU BUDGET 2020	VOTE AU BUDGET 2021
Comité des fêtes Jotrancien	024	17 910,00	8 417,70	14 328,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

611 ^{ème} section des médaillés militaires	025	0,00	253,05	500,00
---	-----	------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Comité de Jumelage du Pays Fertois	025		47,00	80,00
------------------------------------	-----	--	-------	--------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

La Fraternelle (anciens combattants)	025	1 000,00	470,00	800,00
--------------------------------------	-----	----------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 5 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ, C. POTTIN)

Tout en image	33	0,00	253,04	500,00
---------------	----	------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Team RBC Racing	40	0,00	253,04	500,00
-----------------	----	------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Foot Club de Jouarre	40	4 500,00	2 115,00	3600,00
----------------------	----	----------	----------	----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Jouarre agglomération Hand Ball	40	9 000,00	4 230,00	7 200,00
---------------------------------	----	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Le 8ème Roseau - VIET VO DAO	40	2 500,00	1 175,00	2 000 ,00
------------------------------	----	----------	----------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

L'Age d'Or (club 3ème âge)	61	1 500,00	705,00	1 200,00
----------------------------	----	----------	--------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Club Bout'choux	64	400,00	188,00	320,00
-----------------	----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

La Piste O Z'étoiles	64	40 000,00	35 000,00	55 000,00
----------------------	----	-----------	-----------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 21

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, I. LECLERCQ, C. GAUTHEROT)

Contre : 1 (A. FARGET)

Atelier Brie'Arts (peinture)	312	4 500,00	2 115,00	3 600,00
------------------------------	-----	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

MCJ Maquettes	312	250,00	117,50	200,00
---------------	-----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

AGEEP	324	500,00	235,00	400,00
-------	-----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Jou'arts et Culture	324	3 000,00	1 410,00	2 400,00
---------------------	-----	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 21

Abstention : 5 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ, T. CAUSIN)

Les Amis de l'Abbaye	324	5 000,00	1 000,00	4 000,00
----------------------	-----	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

A Kheur ouvert (famille en précarité)	510	300,00	141,00	240,00
---------------------------------------	-----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Un Nouveau Souffle	510	2 500,00	1 175,00	2 000,00
--------------------	-----	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

Sharing and Solidarity for Benin (SSB)	520	0,00	253,05	500,00
--	-----	------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 21

Abstention : 5 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ, C. GAUTHEROT)

C.C.A.S.	520	40 000,00	35 000,00	35 000,00
----------	-----	-----------	------------------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 21

Abstention : 5 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ, C. GAUTHEROT)

Secours Catholique	523	150,00	70,50	120,00
--------------------	-----	--------	-------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 21

Abstention : 5 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ, P. GAUTHERON)

Secours Populaire	523	150,00	70,50	120,00
-------------------	-----	--------	-------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 21

Abstention : 5 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ, C. GAUTHEROT)

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2021.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2021-025 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE

(Départ de Philippe RIMBERT – Isabelle LECLERCQ – Rodolphe BENKOVIC – Amandine FARGET à 21h51 qui ne prennent pas part au vote de cette délibération)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 avril 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 728 600,34 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 594 791,37 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 728 600,34 €	3 728 600,34 €
Section d'investissement	3 594 791,37 €	3 594 791,37 €
Total	7 323 391,71 €	7 323 391,71 €

Monsieur le Maire propose de voter le budget aux chapitres et à l'opération comme le prévoit l'article L2312-3 du code général des collectivités

Vu le débat d'orientation budgétaire du 26 mars 2021,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 avril 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
011	Charges à caractère général	1 286 510,00 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
012	Charges de personnel	1 705 531,00 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
65	Charges de gestion courante	265 483,00 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
66	Charges financières	43 517,70 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
67	Charges exceptionnelles	600,00 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
022	Dépenses imprévues	51 000,00 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
042	Opérations d'ordre entre section	356 958,64 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
023	Virement section investissement	19 000,00 €

Recettes

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	294 500,00 €

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
73	Impôts et taxes	2 126 641,00 €

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
74	Dotations et subventions	1 021 740,00 €

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
75	Autres produits de gestion courante	96 000,00 €

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : MAIRIE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	118 719,88	a 0,00	29 685,00	b 29 685,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	77 221,89	0,00	5 988,00	5 988,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	55 659,36	0,00	3 768,00	3 768,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	17 383,80	0,00	2 220,00	2 220,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	4 178,73	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 497,99	0,00	23 697,00	23 697,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 962,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	478,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	1 862,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	11 757,58	0,00	8 117,00	8 117,00	0,00
2184	Mobilier	2 173,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 263,70	0,00	15 580,00	15 580,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-29 685,00
---	-------------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : MICRO CRECHE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		756 486,19	a 1 592,40	1 587,00	b 1 587,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 295,57	1 592,40	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	43 431,57	1 592,40	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	82 435,96	0,00	1 587,00	1 587,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	9 663,16	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	51 362,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	1 587,00	1 587,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	60,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	9 932,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 416,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	629 754,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	593 957,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	35 797,05	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 10 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	6 820,60
---	-----------------

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : PATRIMOINE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	145 148,32	a 438,00	52 992,00	b 52 992,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 119,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	13 999,89	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	122 028,43	438,00	52 992,00	52 992,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	49 021,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 414,00	0,00	6 859,00	6 859,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	6 771,00	6 771,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	12 583,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	35 116,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	438,00	3 607,00	3 607,00	0,00
2198	Autres immobilisations corporelles	21 892,80	0,00	5 755,00	5 755,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 21 217,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	21 217,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	21 217,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non tarif.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-32 213,00
---	-------------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 211 367,30	a 19 549,49	440 381,51	b 440 381,51	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 193 187,30	19 549,49	364 381,51	364 381,51	0,00
2111	Terrains nus	15 972,24	0,00	7 097,00	7 097,00	0,00
2112	Terrains de voirie	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	24 376,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 025 805,86	0,00	282 268,00	282 268,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	37 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	3 857,40	19 549,49	45 899,51	45 899,51	0,00
21538	Autres réseaux	42 610,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	8 353,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	13 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	984,00	0,00	29 117,00	29 117,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	76 000,00	76 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	76 000,00	76 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-459 931,00
---	--------------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1)
LIBELLE : PONT DU GROS CHENE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 820,00	a 13 260,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 820,00	13 260,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 820,00	13 260,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-13 260,00
---	------------

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 110 (1)
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		328 442,08	a 9 500,00	147 551,00	b 147 551,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	318 881,34	9 500,00	137 551,00	137 551,00	0,00
2112	Terrains de voirie	185,79	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 973,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	155 208,62	9 500,00	117 077,00	117 077,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	128 442,32	0,00	10 489,00	10 489,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	4 320,00	4 320,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 229,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	15 395,45	0,00	2 504,00	2 504,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 227,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 879,60	0,00	3 161,00	3 161,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 560,74	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2313	Constructions	9 560,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-157 051,00
---	--------------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : ECOLE MATERNELLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 598,25	a 0,00	4 101,00	b 4 101,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 598,25	0,00	4 101,00	4 101,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	724,27	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	1 861,00	1 861,00	0,00
2156	Autres inst., matériel, outil, techniques	618,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 374,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 120,33	0,00	472,00	472,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	760,18	0,00	1 768,00	1 768,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 101,00
---	------------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : ECOLE ELEMENTAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		126 001,43	a 0,00	23 856,00	b 23 856,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	117 901,43	0,00	23 856,00	23 856,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	23 066,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	27 221,10	0,00	5 226,00	5 226,00	0,00
21533	Réseaux câblés	21 436,80	0,00	1 420,00	1 420,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	1 577,00	1 577,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 466,60	0,00	8 670,00	8 670,00	0,00
2184	Mobilier	4 105,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 605,01	0,00	6 963,00	6 963,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-23 856,00
---	-------------------

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : ALSH**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	4 426,73	a 0,00	480,00	b 480,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 426,73	0,00	480,00	480,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 339,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 349,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 738,00	0,00	480,00	480,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<p align="center">RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif</p>	-480,00
---	----------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 440,85	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 440,85	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 742,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 698,05	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 5 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 116 (1)
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		57 938,28	a 0,00	8 280,00	b 8 280,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 938,28	0,00	8 280,00	8 280,00	0,00
21571	Matériel roulant	5 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	16 322,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	28 596,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 180,00	0,00	8 280,00	8 280,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTÉES		0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 280,00
---	------------------

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)
LIBELLE : CIMETIERE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 5 310,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 310,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	5 310,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 2 478,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	2 478,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	2 478,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 832,00
---	------------------

Dépenses

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 655,00 €

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
16	Emprunts et dettes assimilés	146 991,09 €
	Refinancement de dette	2 242 776,74 €

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
020	Dépenses imprévues	20 000,00 €

Recettes

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
10	Dotations	503 732,03 €

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
16	Emprunts en euros	400 000,00 €
	Refinancement de dette	2 242 776,74 €

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal

138	Autres subventions investissements	33 628,96 €
-----	------------------------------------	-------------

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
021	Virement de la section de fonctionnement	19 000,00 €

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
040	Opérations d'ordre entre sections	356 958,64 €

CHARGE Monsieur le Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2021
DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉCISIONS MUNICIPALES :

N°2021/009 : Revalorisation loyer bail consenti à Madame GARNEAUX Marie Christine

N°2021/010 : Revalorisation loyer bail consenti à Monsieur GENITONI et Mme PIERRE

N°2021/011 : Autorisation au Maire à signer le contrat de bail professionnel PETITES MAINS

N°2021/012 : Autorisation au Maire à signer le contrat de service VOIP SIP TRUNCK avec la société OSMOZ WARE, 3 avenue de l'Industrie 77510 REBAIS, pour un montant de 39,20 € HT par mois, soit 47,04 € TTC.

N°2021/013 : Autorisation au Maire à signer le contrat d'hébergement de service téléphonique VOIP avec la société OSMOZ WARE, 3 avenue de l'Industrie 77510 REBAIS : contrat d'hébergement de service téléphonique VOIP pour un montant de 139,90 € HT par mois, soit 167,88 € TTC.

N°2021/014 : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

QUESTIONS DIVERSES :

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

RAS

La séance est levée à 22h13

Fabien VALLÉE
Maire de JOUARRE

